

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 27 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Philippe DELCHET, Maire

Sont présents: Philippe DELCHET, Raphaël MIALOU, Annie BOUILLAGUET, Thierry FAVORY, François BESSON, Daniel BOYER, Raymond COUT, Gislaine FLORET, Jacqueline GALVAING, Caroline GIRARD, Annick POIGNEAU

Secrétaire de séance: Annie BOUILLAGUET

Délibérations du conseil

Révision des loyers (2020_024)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réviser le loyer des logements situés 12, 14 et 20 place Saint Jean-Baptise.

Il rappelle que selon les dispositions légales prévues, la révision se fait en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE :

IRL du 1er trimestre 2017 : 125,90

IRL du 1er trimestre 2020 : 130,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les loyers mensuels suivants :

1. logement 12 place Saint Jean-Baptiste : $250 \times 130,57/125,90 = 259,27$ € au 1er février 2021
2. logements 14 place Saint Jean-Baptiste du RDC : $146 \times 130,57/125,90 = 151,074$ € au 1er mai 2021
3. logement 14 place Saint Jean-Baptiste du 1er étage : $278 \times 130,57/125,90 = 287,76$ € au 1er mai 2021
4. logement 20 place Saint Jean-Baptiste du 1er étage : $230 \times 130,57/125,90 = 238,53$ € au 1er février 2021

tarifs assainissement collectif et abonnement (2020_025)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut augmenter le prix de l'assainissement collectif ainsi que de mettre en place un abonnement.

Il explique qu'afin de pouvoir obtenir des subventions afin d'entretenir la station d'épuration, le prix du m³ calculer sur la base de 120 m³ doit être de 1,50 € et qu'il est actuellement de 1,16€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, augmente le tarif comme suit :

	Tarif pollution / m ³	Tarif assainissement /m ³	Abonnement	Total pour 1 m ³ sur la base de 120 m ³
2010	0,25 €	0,91 €	0 €	1,16 €
2021	0,25 €	1,10 €	20 €	1,51 €

Vote de crédits supplémentaires - la_monsele (2020_026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	2150.00	
2041582 - 38	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5126.76	
		TOTAL :	0.00
		7276.76	0.00
		TOTAL :	0.00
		7276.76	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - la_monsele (2020_027)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	-277.00	
7068129	Reverst redev. modernisat° réseau collec	277.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Columbarium (2020_028)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite que la durée des cases du columbarium, qui a été décidée par délibération le 17 août 2012 à 30 ans renouvelable , soit dorénavant à perpétuité comme les autres concessions du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire et décide que la durée pour les concessions du columbarium soient à perpétuité.

Economie d'énergie éclairage public (2020_029)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Département d'Énergies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 467,62 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

5. de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
6. d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
7. de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DETR 2021 dossier 1 (2021_001)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de :

Réfection de la voirie communale de Pouzadou partie basse VC 3 et de la voie communale de Lafage VC 5a

Le montant des travaux s'élève à 66 620,00 € HT

Plan de financement

Subvention DETR 2021	26 648,00 €	40 %
Amendes de polices	16 655,00 €	25 %
Auto-financement	23 317,00 €	35 %
Total	66 620,00 €	100 %

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le projet de travaux mentionné ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

SOLLICITE , auprès de Monsieur le Préfet du Cantal, une subvention au titre de la DETR 2021.

Amendes de police 2021 (2021_002)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de :

Réfection de la voirie communale de Pouzadou partie basse VC 3 et de la voie communale de Lafage VC 5a

Le montant des travaux s'élève à 66 620,00 € HT

Plan de financement

Subvention DETR 2021	26 648,00 €	40 %
Amendes de polices	16 655,00 €	25 %
Auto-financement	23 317,00 €	35 %
Total	66 620,00 €	100 %

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le projet de travaux mentionné ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

SOLLICITE , auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre : amendes de police 2021

DSIL 2021 (2021_005)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de :

Réfection et isolation d'un appartement locatif sur la commune situé au rez-de-chaussé du 20 place Saint Jean-Baptiste, Le Bourg.

Le montant des travaux s'élève à 9 893,62 € HT

Plan de financement

DSIL 2021	7 914,90 €	80 %
Auto-financement	1 978,72 €	20 %
Total	9 893,62 €	100 %

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le projet de travaux mentionné ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

SOLLICITE , auprès de Monsieur le Préfet du Cantal, une subvention au titre de la DSIL 2021.